

Compte rendu de la séance du samedi 29 mai 2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'acquisition de la maison Brassier - cadastrée B 637, située en bordure de la RD 305 et dans une courbe - il est proposé sa démolition partielle en vue de faciliter la visibilité de la voirie et ainsi en sécuriser la circulation. Il présente aux membres du Conseil les plans et projets photographiques (*cf. pièces jointes*).

Dans le cadre de cette opération de voirie, il présente le devis de démolition de l'entreprise MAGE de Montgreleix qui s'élève à 28 980,00 € HT. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme des amendes de police 2021 du Conseil Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

- Amendes de police (25 %) :	7 245,00 €
- Autofinancement :	21 735,00 €
	<hr/>
	28 980,00 €

APPROUVE

DM N° 1

FONCTIONNEMENT

C / 673	+ 1 100,00 €
C / 615221	- 1 100,00 €

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR ADS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Chanterelle est détentrice d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2007. A ce titre, la commune avait souhaité, lors des différents changements de Communauté de Communes (dissolution de la Communauté de Communes du Cézallier puis intégration à la Communauté de Communes Hautes terres en 2017 puis à la Communauté de Communes du Pays Gentiane en 2019) demeurer autonome dans la gestion de ses documents d'urbanisme.

A ce jour, la commune de Chanterelle souhaite bénéficier du service instructeur ADS de l'Etat et, à cet effet, signer la convention de mise à disposition. Elle continuera toutefois d'instruire les certificats d'urbanisme informatifs (CUa).

APPROUVE